

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org



COMPTE-RENDU DE REUNIONS DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »

La réunion plénière du vendredi 09 mars 2018, la réunion communication du vendredi 16 mars, la réunion plaidoyer du lundi 19 mars

au Secours Catholique, 106 Rue du Bac, 75007 Paris

Paris, le 3 avril 2018

Au programme

- 1 Candidature de la Fédération des Acteurs de Solidarité
- 2 Rencontres en vue de plaidoyer : André Lamassoure-Député européen, Kevin Hyrand- Commissaire indépendant contre la traite des êtres humains en Grande Bretagne
- 3 . Point sur le plaidoyer : courrier au Premier Ministre et institutions en France et Examen Périodique Universel de la France (suite à la réunion du 19 février 2018 actualisé au 19 mars)
4. Communication : site internet www.contrelatraite.org en cours de refonte
5. Questions diverses : mise en œuvre de la loi d'Avril 2016. Traite des êtres humains et esclavage contemporain.

Prochaines réunions

Lundi 9 avril 2018, 14h-16h30 : réunion plénière et point sur le plaidoyer du Collectif au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Oscar Romero

Lundi 14 mai 2018, 10h-12h30 : réunion de travail sur le site internet www.contrelatraite.org et les réseaux sociaux ; au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Nelson Mandela

POINT A L'ISSUE DES REUNIONS AU 3 AVRIL 2018

1 CANDIDATURE DE LA FEDERATION DES ACTEURS DE SOLIDARITE

La Fédération des acteurs de la solidarité ou FAS a déposé sa candidature pour rejoindre le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Les représentants des associations présentes ont donné leur accord, en soulignant le croisement des champs d'intervention avec notre problématique ; leur part dans les hébergements, leur écoute actuelle des plus petites associations et le respect du champ de chacun ; l'intérêt de collaborations sur le travail par rapport à la pauvreté sous toutes ses formes.

Cette réponse positive leur a été communiquée par la coordinatrice de Collectif « Ensemble contre la Traite des êtres humains », ainsi que la charte à signer pour accord des conditions d'entrée dans le Collectif.

A suivre :

La FAS doit transmettre les documents utiles à contre.la.traite@secours-catholique.org avant la prochaine réunion du Collectif.

Il est demandé à tous les membres du Collectif de relire pour la prochaine réunion plénière du Lundi 9 avril 2018, la charte du Collectif. Charte sur http://contrela traite.org/spip.php?page=article&id_article=761

2. RENCONTRES EN VUE DE PLAIDOYER

a) Rencontre avec Alain Lamassoure, député européen. Le 8 mars, des associations du Collectif - CCEM, « Hors la Rue », Ecpat France, « Aux Captifs, la libération », le Secours Catholique - Caritas France, la coordinatrice du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », - ont rencontré à sa demande le député européen, Alain Lamassoure. Cette réunion d'une heure a permis de lui présenter la réalité de la traite des êtres humains sous toutes ses formes. Alain Lamassoure a marqué son intérêt à la question de la représentation légale des mineurs, la diversité des formes de traite des êtres humains. Il a souhaité savoir si le travail mené par le Collectif avait une dimension européenne.

b) Rencontre avec le Bureau de Kevin Hirand, Commissaire indépendant contre la traite en Grande Bretagne.

Deux membres de son équipe sont venues échanger avec le Collectif, en l'absence du britannique Kevin Hirand, ancien policier et fondateur du Groupe sainte Marthe réunissant des policiers et des personnes de l'Eglise sur les problématiques de Traite des êtres humains. Elles ont présenté ce que la Grande Bretagne a fait comme avancée dans le domaine de la traite, sans cacher les difficultés rencontrées. La possibilité pour des personnes se pensant victimes de le déclarer et d'être prises en charge durant 45 jours est intéressant. Une convention avec l'Armée du Salut permet à ces personnes d'être prises en charge durant cette période. D'autre part, dès qu'une personne est considérée comme potentielle victime de traite, il faut lui notifier ses droits. En revanche, à l'issue de ces 45 jours et sans réponse positive, la personne peut être remise dans l'avion. On constate aussi très peu de procédures mises en route. De plus, la législation britannique sur le travail crée un climat « sauvage » et les situations d'exploitation par le travail ne manquent pas. Il y a une volonté de réviser les choses, en retravaillant le « Slavery act ».

Si on s'intéresse à des bonnes pratiques en Europe, on peut regarder aussi du côté de la Belgique. Trois associations sont agréées pour dire qu'il y a des motifs raisonnables pour penser à une situation de Traite des êtres humains.

En France, on peut regretter qu'en cas de repérage d'une personne victime de traite, la police préfère ne pas intervenir afin de pouvoir poursuivre la filature. De même, la mise à l'abri est très difficile à obtenir, faute de structures de prise en charge comme l'est l'Armée du salut en Grande Bretagne.

Ceci dit aucun système n'est parfait dans sa conception et sa mise en œuvre.

A suivre :

On note l'intérêt d'organiser de petites réunions avec d'autres Etats européens afin de partager sur les bonnes et moins bonnes pratiques. Chercher un contact pour la Belgique et reprendre contact avec la représentante de la Grande Bretagne.

3. POINT SUR LE PLAIDOYER (SUITE AUX REUNION DU 19 FEVRIER ET DU 19 MARS 2018)

a) Suite à la lettre au Président de la République concernant le manque actuel de volonté politique de traiter la question de la traite des êtres humains, lettres aux Premier Ministre et à diverses institutions :

Suite à la réponse du chef de cabinet d'Emmanuel Macron, Président de la République (cf lettre du Collectif du 6 décembre 2017, réponse du chef de cabinet du 3 janvier), Geneviève Colas a contacté Elisabeth Moiron-Braud, secrétaire général de la MIPROF. Celle-ci a fait état du blocage actuel de cette instance, faute d'effectif. Ce courrier a été retravaillé. On suggère l'envoi en parallèle de courriers personnalisés et non de simples copies - en s'adressant en premier lieu au Premier Ministre (Cf doc en PJ).

L'Amicale du Nid a souligné que des indices montrent un changement d'attitude des politiques par rapport aux associations. « Le monde associatif doit trouver sa légitimité autrement. » Face à ces changements, Justice et Paix France préconise une réflexion nouvelle sur les stratégies à mettre en œuvre vis-à-vis des politiques.

A suivre

Valider les courriers joints d'ici jeudi 5 avril à 9 heures. Ils seront ensuite finalisés individuellement et transmis à chaque destinataire.

b) Examen périodique universel des droits de l'homme

Il serait intéressant de travailler le document relatif à l'EPU avec les remarques des différents Etats.

A suivre

Voir le site EPU sur internet

4) COMMUNICATION :

Le Site internet www.contrelatraite.org est en cours de refonte pour être modernisé et davantage consulté.

A suivre

Prochaine rencontre du groupe de travail le lundi 14 mai à 10 heures.

5) QUESTIONS DIVERSES :

a) La loi d'avril 2016 a institué le **parcours de sortie de la prostitution**. Pourtant les associations notent la difficulté d'en connaître le nombre ; la lourdeur des démarches (« gros investissement nécessaire en termes de suivi ») à assurer par les

associations pour constituer les dossiers, le nombre de refus de prises en charge au niveau des préfectures et au total un nombre imprécis, mais « scandaleusement » bas par rapport aux réalités. Les associations ont des données chiffrées disparates.

Ces « parcours de sortie » donnent accès à un logement, une allocation, à des papiers le cas échéant, à des cours de français et à des formations. Mais il s'avère que les dispositifs de Pôle emploi ou de l'hébergement ne sont pas accessibles dans ce dispositif. Aux Captifs signalent ainsi : « Nous avons des grosses files actives, mais on n'est pas en mesure de suivre ». Enfin L'Amicale du Nid fait remarquer que les possibilités d'accompagnement des personnes ne se résument pas non plus à ce « parcours de sortie » : « Ce n'est pas le seul outil ».

<https://www.la-croix.com/France/Prostitution-inquietudes-parcours-sortie-2017-11-15-1200892093>

b) Traite des êtres humains et formes contemporaines d'esclavage

Le CCEM souhaite que , pour une meilleure compréhension de ce qu'est la traite par les politiques ou le grand public, le Collectif puisse associer de manière habituelle aux termes de Traite des êtres humains mal identifié par beaucoup (comprise souvent dans le seul sens de traite esclavagiste) la notion de « formes contemporaines d'esclavage ».

DATE A RETENIR EN PLUS DES REUNIONS DE TRAVAIL

Juin 2018 : Examen Périodique Universel de la France - 38^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, réponses de la France

Associations présentes à la réunion du 9 mars 2018

Etaient présents : **L'Amicale du Nid** : Hélène de Ruggy – **Aux Captifs, la libération** : Aurélie Jeannerod - **CCEM** : Sylvie O'Dy – **Justice et Paix France** : Denis Viénot - **La Cimade** : Violaine Husson - **Mouvement du Nid** : Pierre Albert - **Planète Enfants & Développement** : Océane Pichon et Camille Papin - **SOS Esclaves** : Catherine Le Moël - **Secours Catholique - Caritas France** : Marie-Elisabeth Lafaille et pour la **coordination du Collectif**, Geneviève Colas.

Rédaction du compte-rendu : Marie-Elisabeth LAFAILLE

Coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Geneviève COLAS